

APPEL D'OFFRES

Sélection des prestataires pour l'établissement d'un ou plusieurs Accord Cadre (LTA) des services de maintenance et de réparation des véhicules du PNUD en République du Congo

AO n° : ITB/0100/ 12/2021

Pays : République du Congo

Délivré le : 20 décembre 2021

Section 1. Lettre d'invitation	4
Section 2. Instructions destinées aux soumissionnaires	5
DISPOSITIONS GÉNÉRALES	5
1. Introduction	5
2. Fraude et corruption, Cadeaux et invitations	5
3. Éligibilité	6
4. Conflit d'intérêts	6
B. PRÉPARATION DES OFFRES	7
5. Considérations générales	7
6. Coût de la préparation de l'offre	7
7. Langue	7
8. Documents comprenant l'offre	7
9. Documents établissant l'éligibilité et les qualifications du soumissionnaire ;	7
10. Format et contenu de l'offre technique	7
11. Barème de prix	8
12. Garantie de soumission	8
13. Devises	8
14. Coentreprise, consortium ou partenariat	9
15. Offre unique	9
16. Durée de validité de l'offre	10
17. Extension de la durée de validité de l'offre	10
18. Clarification de l'offre (de la part des soumissionnaires)	10
19. Modification des offres	10
20. Autres types d'offres	11
21. Conférence préalable à l'offre	11
C. DÉPÔT ET OUVERTURE DES OFFRES	11
22. Dépôt	11
Offre déposée en version imprimée (manuelle)	11
Offres déposées par courriel ou sur le système eTendering	12
23. Date limite de dépôt des offres et offres tardives	12
24. Retrait, remplacement et modification des offres	12
25. Ouverture des offres	13
D. Évaluation des offres	13
26. Confidentialité	13
27. Évaluation des offres	13

28. Examen préliminaire	13
29. Évaluation de l'éligibilité et de la qualification	14
30. Évaluation des offres techniques et des prix	14
31. Devoir de précaution	14
32. Clarification des offres	15
33. Conformité des offres	15
34. Défauts de conformité, erreurs réparables et omissions	15
E. ADJUDICATION DU CONTRAT	16
35. Droit d'accepter, de rejeter ou de déclarer non conformes tout ou partie des offres	16
36. Critères d'adjudication	16
37. Analyse	16
38. Droit de modification des exigences lors de l'adjudication du contrat	16
39. Signature du contrat	16
40. Type de contrat et conditions générales	16
41. Garantie de bonne exécution	16
42. Garantie bancaire de restitution d'avance	17
43. Indemnité forfaitaire	17
44. Dispositions en matière de paiement	17
45. Contestation des fournisseurs	17
46. Autres dispositions	17
Section 3. Fiche technique	18
Section 4 Critères d'évaluation	22
Section 5a : Tableau des exigences et spécifications techniques/Détail quantitatif estimatif	25
Section 5b : Autres exigences connexes	Erreur ! Signet non défini.
Section 6 : Formulaire de soumission à renvoyer/liste de vérification	26
Formulaire A : Formulaire de soumission de l'offre	Erreur ! Signet non défini.
Formulaire B : Formulaire d'information sur le soumissionnaire	Erreur ! Signet non défini.
Formulaire C : Formulaire d'information sur les coentreprises/consortiums/partenariats .	Erreur ! Signet non défini.
Formulaire D : Formulaire d'éligibilité et de qualification	Erreur ! Signet non défini.
Formulaire E : Format de l'offre technique	Erreur ! Signet non défini.
Formulaire F : Formulaire de barème de prix	Erreur ! Signet non défini.
FORMULAIRE G : Formulaire de garantie de soumission	Erreur ! Signet non défini.

SECTION 1. Lettre d'invitation

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) vous invite par la présente à soumissionner dans le cadre du présent appel d'offres (AO) relatif à l'établissement de contrat à long terme dans le cadre du présent appel d'offres (AO) relatif à l'objet sus-référencé.

Le présent AO comprend les documents suivants ainsi que les Conditions générales du contrat qui sont intégrées à la fiche technique :

- Section 1 : Lettre d'invitation
- Section 2 : Instructions destinées aux soumissionnaires
- Section 3 : Fiche technique
- Section 4 : Critères d'évaluation
- Section 5 : Tableau des exigences et spécifications techniques
- Section 6 : Formulaires de soumission à renvoyer
 - Formulaire A : Formule de soumission de l'offre
 - Formulaire B : Formulaire d'information sur le soumissionnaire
 - Formulaire C : Formulaire d'information sur les coentreprises/consortiums/partenariats
 - Formulaire D : Formulaire de qualification
 - Formulaire E : Format de l'offre technique
 - Formulaire F : Barème de prix

Si vous souhaitez soumettre une offre en réponse à ce présent AO, veuillez préparer votre offre conformément aux exigences et procédures décrites et la transmettre avant la date limite de dépôt des offres.

Veuillez accuser réception de cet AO en utilisant la fonction « accepter l'invitation » sur le système d'appel d'offres en ligne eTendering. Cela vous permettra de recevoir toute modification ou mise à jour concernant l'appel d'offres.

Si vous souhaitez davantage d'éclaircissements, nous vous invitons à contacter le service de passation de marchés désigné dans la fiche technique ci-jointe pour toute question liée au présent AO. Les offres de prix adressées au Représentant Résident du PNUD peuvent être soumises uniquement en ligne par le système Etendering à travers le lien suivant : <https://etendering.partneragencies.org> avec votre propre mot de passe au plus tard le : à la date et à l'heure indiquées dans le système.

Si vous n'êtes pas encore enregistré dans le système, vous pourrez le faire en utilisant les informations ci-dessous (**Identifiant : event. guest, Mot de passe : why2change**) et suivre les instructions de l'enregistrement étape par étape comme spécifié dans le guide. Des outils complémentaires pouvant faciliter votre compréhension /enregistrement dans le système peuvent être accessibles à l'adresse suivante :

<http://www.undp.org/content/undp/en/home/operations/procurement/business/procurement-notices/resources/>

Le PNUD attend avec intérêt votre offre et vous remercie d'avance de l'attention que vous portez aux possibilités commerciales proposées par le PNUD.

Approuvé par :

Nom : **Seynabou Diaw Ba**

Fonction : Représentante Résidente Adjointe ai

Date : 20 décembre 2021

République
du Congo

Kn

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. Introduction

- 1.1 Les soumissionnaires adhèrent à toutes les exigences du présent AO, notamment toute modification par écrit provenant du PNUD. Le présent appel d'offres est mené conformément aux politiques et procédures régissant les programmes et opérations relatives aux contrats et aux achats du PNUD qui sont consultables à l'adresse <https://popp.undp.org/SitePages/POPPBSUnit.aspx?TermID=254a9f96-b883-476a-8ef8-e81f93a2b38d>
- 1.2 Toute offre déposée sera considérée comme constituant une offre du soumissionnaire et ne vaudra pas ou n'emportera pas implicitement acceptation de l'offre par le PNUD. Le PNUD n'est nullement tenu d'attribuer un contrat à un quelconque soumissionnaire dans le cadre du présent AO.
- 1.3 Le PNUD se réserve le droit d'annuler la procédure d'achat à tout stade sans aucune obligation de quelque nature que ce soit pour le PNUD, sur notification des soumissionnaires ou publication d'une notification d'annulation sur le site Web du PNUD.
- 1.4 Dans le cadre de l'offre, il est souhaité que le soumissionnaire s'inscrive sur le site Web du Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies (www.ungm.org). Le soumissionnaire peut soumettre une offre même s'il n'est pas inscrit sur le Portail. Toutefois, si le soumissionnaire est choisi pour l'adjudication du contrat, il doit s'inscrire sur le Portail avant la signature du contrat.

2. Fraude et corruption, Cadeaux et invitations

- 2.1 Le PNUD applique une politique stricte de tolérance zéro en ce qui concerne les pratiques illicites, notamment la fraude, la corruption, la collusion, les pratiques contraires à l'éthique ou non professionnelles ainsi que l'obstruction aux fournisseurs du PNUD, et exige que tous les soumissionnaires et les fournisseurs respectent les plus hautes normes éthiques lors de la procédure d'achat et de la mise en œuvre du contrat. La Politique anti-fraude du PNUD est consultable à l'adresse http://www.undp.org/content/undp/fr/home/operations/accountability/audit/office_of_audit_andinvestigation.html.
- 2.2 Les soumissionnaires et les fournisseurs n'offrent pas de cadeaux ni d'invitations de quelque nature que ce soit aux membres du personnel du PNUD, notamment des voyages d'agrément pour des événements sportifs ou culturels, dans des parcs d'attractions, des offres de vacances, de transport, ou des invitations à des déjeuners ou dîners luxueux.
- 2.3 En vertu de cette politique, le PNUD :
- a) rejette une offre s'il détermine que le soumissionnaire choisi est engagé dans toute pratique de corruption ou pratique frauduleuse lors de l'appel d'offres pour le contrat en question ;
 - b) déclare un fournisseur comme inéligible, pour une période définie ou indéfinie, à l'adjudication d'un contrat si, à tout moment, il détermine que le fournisseur s'est engagé dans toute pratique de corruption ou frauduleuse lors de l'appel d'offres d'un contrat du PNUD ou de l'exécution de ce dernier.

	2.4	Tous les soumissionnaires doivent se conformer au Code de conduite à l'intention des fournisseurs du PNUD qui peut être consulté à l'adresse https://www.un.org/Depts/ptd/sites/www.un.org.Depts.ptd/files/files/attachment/page/2014/February%202014/conduct_french.pdf
3. Éligibilité	3.1	Un fournisseur ne doit pas être suspendu, exclu ou autrement désigné comme inéligible par tout organisme des Nations Unies, le Groupe de la Banque mondiale ou toute autre organisation internationale. Les fournisseurs doivent ainsi informer le PNUD s'ils sont soumis à toute sanction ou suspension temporaire imposée par ces organisations.
	3.2	Il est de la responsabilité du soumissionnaire de veiller à ce que ses employés, les membres de la coentreprise, les sous-contractants, les prestataires de services, les fournisseurs ou leurs employés de respecter les exigences d'éligibilité tel qu'établi par le PNUD.
4. Conflit d'intérêts	4.1	Les soumissionnaires doivent strictement éviter tout conflit avec d'autres engagements ou leurs propres intérêts et ne pas tenir compte de travaux futurs. Tous les soumissionnaires qui ont un conflit d'intérêts seront disqualifiés. Sans limitation du caractère général de ce qui précède, les soumissionnaires et leurs prestataires de services agréés sont considérés comme ayant un conflit d'intérêts avec une partie ou plus de la présente procédure de sollicitations : a) S'ils sont ou ont été par le passé liés à une société, ou à l'une de ses sociétés affiliées ayant été engagée par le PNUD pour fournir des services au titre de la préparation de la conception, des spécifications, des termes de référence, de l'analyse et de l'estimation des coûts et d'autres documents devant être utilisés pour l'achat de biens et de services dans le cadre de la présente procédure de sélection ; b) S'ils ont été impliqués dans la préparation ou la conception du programme ou du projet relatif aux services requis au titre du présent appel d'offres ; c) S'il est avéré qu'ils sont concernés par un conflit pour toute autre raison, tel que peut l'établir le PNUD, ou à sa discrétion.
	4.2	En cas d'incertitude concernant l'interprétation d'une situation susceptible de constituer un conflit d'intérêts, les soumissionnaires doivent en informer le PNUD et lui demander de confirmer s'il s'agit ou non d'une situation de conflit d'intérêts.
	4.3	De la même manière, les soumissionnaires doivent montrer dans leur offre qu'ils sont conscients des éléments suivants : a) Si les propriétaires, copropriétaires, responsables, directeurs, actionnaires dominants, de l'entité soumissionnaire ou du personnel essentiel font partie de la famille d'un membre du personnel du PNUD exerçant des responsabilités dans les fonctions d'achat ou le gouvernement du pays concerné ou de tout partenaire de mise en œuvre recevant les services dans le cadre du présent AO ; b) Toutes les autres situations susceptibles de donner lieu, réellement ou en apparence, à un conflit d'intérêts, une collusion ou des pratiques déloyales. En cas de non-divulgaration de cette information, il est possible que l'offre ou les offres concernées par cette non-divulgaration soient rejetées.
	4.4	L'éligibilité des soumissionnaires détenus totalement ou partiellement par

le gouvernement dépendra de l'évaluation et de l'examen approfondis par le PNUD de divers facteurs tels que leur enregistrement, leur opération et leur gestion en tant qu'entité indépendante, l'ampleur de la participation du gouvernement, la réception de subventions, leur mandat et l'accès aux informations dans le cadre du présent AO, entre autres facteurs. Les conditions qui peuvent mener à un avantage indu sur d'autres soumissionnaires peuvent provoquer le rejet de l'offre.

B. PRÉPARATION DES OFFRES

5. Considérations générales	5.1 Lors de la préparation de l'offre, le soumissionnaire doit examiner l'appel d'offres avec attention. Les lacunes matérielles lors de la fourniture des informations demandées dans l'appel d'offres peuvent provoquer le rejet de l'offre. 5.2 Le soumissionnaire ne sera pas autorisé à profiter de toute erreur ou omission dans l'appel d'offres. Si ces erreurs ou omissions sont découvertes, le soumissionnaire doit en informer le PNUD en conséquence.
6. Coût de la préparation de l'offre	6.1 Le soumissionnaire prend à sa charge l'ensemble des coûts liés à la préparation et au dépôt de son offre, que celle-ci soit ou non retenue. Le PNUD n'est en aucun cas responsable ou redevable desdits coûts, indépendamment du déroulement ou du résultat de la procédure d'achat.
7. Langue	7.1 L'offre, ainsi que toute correspondance connexe échangée entre le soumissionnaire et le PNUD, sont rédigées dans la ou les langues indiquées dans la fiche technique.
8. Documents comprenant l'offre	8.1 L'offre comprend les documents et formulaires connexes suivants, dont les détails sont fournis dans la fiche technique : a) Documents établissant l'éligibilité et les qualifications du soumissionnaire ; b) Offre technique ; c) Barème de prix ; d) Garantie de soumission, si elle est exigée dans la fiche technique ; e) Toute pièce jointe ou tout appendice à l'offre.
9. Documents établissant l'éligibilité et les qualifications du soumissionnaire ;	9.1 Le soumissionnaire fournit la preuve écrite de son statut de fournisseur éligible et qualifié en remplissant les formulaires figurant dans la section 6 et en fournissant les documents exigés dans ces formulaires. Aux fins de l'adjudication d'un contrat à un soumissionnaire, ses qualifications doivent être documentées de manière jugée satisfaisante par le PNUD.
10. Format et contenu de l'offre technique	10.1 Le soumissionnaire est tenu de présenter une offre technique en utilisant les formulaires types et les modèles fournis dans la section 6 de l'appel d'offres. 10.2 Des échantillons d'objets, lorsqu'exigés en vertu de la section 5, sont fournis dans le délai spécifié et à moins qu'autrement spécifié par le PNUD, sans frais pour le PNUD. S'ils ne sont pas détruits lors des tests, les échantillons seront renvoyés à la demande et aux frais du soumissionnaire, à moins qu'autrement indiqué. 10.3 Lorsqu'applicable et tel qu'exigé en vertu de la section 5, le soumissionnaire décrit le programme de formation nécessaire disponible

	pour le maintien et l'exécution des services ou pour l'entretien et le fonctionnement des équipements offerts, ainsi que le coût pris en charge par le PNUD. Cette formation ainsi que le matériel de formation, à moins qu'autrement indiqué, sont offerts dans la langue de l'offre tel que prescrit dans la fiche technique.
	10.4 Lorsqu'applicable et tel qu'exigé en vertu de la section 5, le soumissionnaire atteste de la disponibilité de pièces détachées pour une période d'au moins cinq (5) ans à compter de la date de livraison, ou tel qu'autrement indiqué dans cet appel d'offres.
11. Barème de prix	11.1 Le présent barème de prix est préparé en utilisant le formulaire fourni dans la section 6 de l'appel d'offres et en prenant en considération les exigences de l'AO. 11.2 Toute exigence décrite dans l'offre technique, mais dont le prix n'est pas indiqué dans le barème de prix, est considérée comme étant incluse dans les prix des autres activités ou biens, ainsi que dans le prix total final.
12. Garantie de soumission	12.1 Une garantie de soumission, si elle est exigée dans la fiche technique, est fournie au montant et dans le formulaire indiqué dans la fiche technique. Cette garantie est valable jusqu'à trente (30) jours après la date de validité finale de l'offre. 12.2 La garantie de soumission est incluse, avec l'offre. Si une garantie de soumission est exigée par l'appel d'offres mais n'est pas présentée avec l'offre technique, l'offre est rejetée. 12.3 Si le montant de la garantie de soumission est moins élevé que le montant exigé par le PNUD, ou si la période de validité de ladite garantie est moins longue que celle exigée par le PNUD, celui-ci rejette l'offre. 12.4 Dans le cas où une offre électronique est autorisée dans la fiche technique, les soumissionnaires y intègrent une copie de la garantie de soumission, et l'original de la garantie doit être envoyé par courrier ou en main propre selon les instructions de la fiche technique. 12.5 Le PNUD peut confisquer la garantie de soumission et rejeter l'offre en cas de survenance d'un ou de plusieurs des cas suivants : a) Si le soumissionnaire rétracte son offre pendant la durée de validité de l'offre indiquée dans la fiche technique, ou ; b) Si le soumissionnaire retenu omet : i. De signer le contrat après son adjudication par le PNUD ; ii. De fournir une garantie de bonne exécution, des assurances ou d'autres documents que le PNUD peut exiger à titre de condition préalable à l'entrée en vigueur du contrat susceptible d'être attribué au soumissionnaire.
13. Devises	13.1 Tous les prix sont cités dans la devise ou les devises indiquées dans la fiche technique. Lorsque les offres sont libellées dans différentes devises, afin de comparer l'ensemble des offres : a) Le PNUD convertira la devise indiquée dans l'offre dans la devise privilégiée par le PNUD à l'aide du taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la date limite de dépôt des offres ; b) Dans le cas où le PNUD choisit une offre libellée dans une devise différente de la devise privilégiée indiquée dans la fiche technique, le

PNUD se réserve le droit d'attribuer le contrat dans sa devise privilégiée à l'aide de la méthode de conversion indiquée ci-dessus.

14. Coentreprise, consortium ou partenariat

- 14.1 Si le soumissionnaire est un groupe d'entités juridiques devant former ou ayant formé une coentreprise, un consortium ou un partenariat lors du dépôt de l'offre, elles doivent confirmer dans le cadre de leur offre : (i) Qu'elles ont désigné une partie en tant qu'entité principale, dûment habilitée à obliger juridiquement les membres de la coentreprise, du consortium ou du partenariat conjointement et de manière solidaire, ceci devant être attesté par un accord dûment authentifié entre lesdites entités juridiques qui devra être joint à l'offre ; et (ii) que si le contrat leur est attribué, il sera conclu entre le PNUD et l'entité principale désignée qui agira pour le compte de l'ensemble des entités juridiques composant la coentreprise.
- 14.2 Après la date limite de dépôt des offres, l'entité principale désignée pour représenter la coentreprise, le consortium ou le partenariat n'est pas changée sans le consentement préalable et écrit du PNUD.
- 14.3 L'entité principale et les entités membres de la coentreprise, du consortium ou du partenariat se conforment aux dispositions de la clause 9 de ce document en ce qui concerne le dépôt d'une offre unique.
- 14.4 La description de l'organisation de la coentreprise, du consortium ou du partenariat doit clairement définir le rôle prévu de chaque entité juridique composant la coentreprise dans le cadre de la satisfaction des exigences de l'AO, tant dans l'offre que dans l'accord de coentreprise. Le PNUD évaluera l'éligibilité et les qualifications de toutes les entités juridiques composant la coentreprise, le consortium ou le partenariat.
- 14.5 Une coentreprise, un consortium ou un partenariat, lors de la présentation des antécédents et de l'expérience, différencie clairement :
- a) Les antécédents et l'expérience de la coentreprise, du consortium ou du partenariat dans leur ensemble ;
 - b) Les antécédents et l'expérience des entités individuelles de la coentreprise, du consortium ou du partenariat.
- 14.6 Les contrats antérieurs exécutés par des experts individuels qui sont intervenus à titre personnel mais qui sont liés de façon permanente ou qui ont été temporairement liés à l'une des sociétés membres ne peuvent pas être inclus dans l'expérience de la coentreprise, du consortium ou du partenariat, ou du membre concerné, et seuls lesdits experts peuvent en faire état dans la présentation de leurs qualifications personnelles.
- 14.7 La coentreprise, le consortium ou le partenariat sont encouragés à respecter de grandes exigences multisectorielles lorsque le champ d'expertise et des ressources n'est pas disponible dans une seule société.

15. Offre unique

- 15.1 Le soumissionnaire (notamment les membres individuels de toute coentreprise) dépose une seule offre, en son nom propre ou dans le cadre d'une coentreprise.
- 15.2 Les offres déposées par deux (2) soumissionnaires ou plus seront toutes rejetées dans chacun des cas suivants :
- a) S'ils ont au moins un actionnaire dominant, directeur ou partie prenante en commun ;

	b) Si l'un d'entre eux reçoit ou a reçu de l'autre ou des autres une quelconque subvention, directe ou indirecte ; c) S'ils ont le même représentant légal aux fins du présent AO ; d) S'il existe entre eux une relation qui, directement ou par l'intermédiaire de tierces parties, leur permet d'avoir accès à des informations sur un autre soumissionnaire, ou d'influer sur l'offre d'un autre soumissionnaire dans le cadre de la présente procédure d'AO ; e) S'ils sous-traitent l'offre l'un de l'autre, ou si le sous-traitant d'une offre dépose également une autre offre en son nom en tant que soumissionnaire principal ; si un membre du personnel essentiel proposé pour faire partie de l'équipe d'un soumissionnaire participe à plus d'une offre reçue lors de la procédure d'appel d'offres. La présente condition, relative au personnel, ne s'applique pas aux sous-traitants inclus dans plusieurs offres.
16. Durée de validité de l'offre	16.1 Les offres restent valables pour la période indiquée dans la fiche technique, et leur validité prend effet à la date limite de dépôt des offres. Une offre assortie d'une durée de validité plus courte peut être rejetée par le PNUD et déclarée non conforme. 16.2 Lors de la période de validité de l'offre, le soumissionnaire maintient son offre originale, sans la modifier, notamment sans modifier la disponibilité du personnel essentiel, les taux proposés et le prix total.
17. Extension de la durée de validité de l'offre	17.1 Dans certaines circonstances exceptionnelles, le PNUD pourra demander aux soumissionnaires d'étendre la durée de validité de leurs offres avant l'expiration de la durée de validité de l'offre. La demande et les réponses se font à l'écrit et sont considérées comme faisant partie intégrante de l'offre. 17.2 Si le soumissionnaire convient d'étendre la validité de son offre, cette prorogation est effectuée sans aucun changement apporté à l'offre originale. 17.3 Le soumissionnaire a le droit de refuser d'étendre la validité de son offre, auquel cas cette offre ne sera pas ultérieurement évaluée.
18. Clarification de l'offre (de la part des soumissionnaires)	18.1 Les soumissionnaires peuvent demander des éclaircissements au sujet de tout document de l'appel d'offres au plus tard à la date indiquée dans la fiche technique. Toute demande d'éclaircissements doit être envoyée par écrit sous la forme indiquée dans la fiche technique. Si des demandes sont envoyées d'une autre manière que par les voies indiquées, même si elles sont envoyées à un membre du personnel du PNUD, ce dernier n'est pas tenu d'y répondre ni de confirmer que telles demandes ont été officiellement reçues. 18.2 Le PNUD offrira des réponses aux demandes d'éclaircissements sous la forme indiquée dans la fiche technique. 18.3 Le PNUD s'efforcera de répondre rapidement aux demandes d'éclaircissement, mais toute réponse tardive de sa part ne l'obligera pas à proroger la date limite de dépôt des offres, sauf si le PNUD estime qu'une telle prorogation est justifiée et nécessaire.
19. Modification des offres	19.1 À tout moment avant la date limite de dépôt des offres, le PNUD peut, pour quelque raison que ce soit, par exemple en réponse à la demande d'éclaircissement d'un soumissionnaire, modifier l'appel d'offres. Les

	modifications seront rendues disponibles à l'ensemble des soumissionnaires potentiels.
	19.2 Si la modification est importante, le PNUD peut proroger la date limite de dépôt des offres pour donner aux soumissionnaires assez de temps pour inclure la modification dans leurs offres.
20. Autres types d'offres	20.1 Les autres types d'offres ne seront pas considérées, à moins qu'autrement indiqué dans la fiche technique. Si le dépôt d'un autre type d'offre est autorisé dans la fiche technique, un soumissionnaire peut déposer un autre type d'offre, mais seulement s'il dépose également une offre conforme aux exigences de l'appel d'offres. Si les conditions de son acceptation sont respectées ou si l'offre est clairement justifiée, le PNUD se réserve le droit d'attribuer un contrat sur la base d'un autre type d'offre. 20.2 Si plusieurs autres types d'offres sont soumis, ils doivent être clairement identifiés comme « offre principale » et « autre type d'offre ».
21. Conférence préalable à l'offre	21.1 S'il y a lieu, une conférence des soumissionnaires sera organisée à la date, à l'heure et au lieu indiqués dans la fiche technique. Tous les soumissionnaires sont encouragés à y assister. Toutefois, aucun soumissionnaire ne sera rejeté pour n'avoir pas assisté à la conférence. Le compte-rendu de la conférence des soumissionnaires sera publié sur le site Web de la section des achats et envoyé par courriel ou sur la plateforme d'appel d'offres en ligne eTendering comme indiqué dans la fiche technique. Aucune déclaration orale formulée lors de la conférence ne pourra modifier les conditions générales de l'appel d'offres, à moins qu'une telle déclaration ne soit expressément inscrite dans le compte-rendu de la conférence ou communiquée ou publiée à titre de modification de l'appel d'offres.

C. DÉPÔT ET OUVERTURE DES OFFRES

22. Dépôt	22.1 Le soumissionnaire dépose une offre dûment signée et complétée qui comprend les documents et les formulaires correspondant aux exigences de la fiche technique. Le barème de prix est soumis avec l'offre technique. Les offres peuvent être livrées en main propre, par courrier ou par méthode de transmission électronique comme indiqué dans la fiche technique. 22.2 L'offre est signée par le soumissionnaire ou la ou les personnes dûment autorisées à obliger le soumissionnaire. L'autorisation est communiquée au moyen d'un document attestant d'une telle autorisation délivrée par le représentant juridique de l'entité soumissionnaire, ou d'une procuration, jointe à l'offre. 22.3 Les soumissionnaires doivent être conscients du fait que le simple dépôt d'une offre implique acceptation par le soumissionnaire des Conditions générales du contrat du PNUD.
Offre déposée en version imprimée (manuelle)	22.4 Une offre déposée en version imprimée (manuelle), par courrier ou en main propre autorisée ou indiquée dans la fiche technique est régie comme suit : (a) L'offre signée est marquée comme « original » et ses copies sont marquées comme « copie » tel qu'approprié. Le nombre de copies est indiqué dans la fiche technique. Toutes les copies doivent seulement

		provenir de l'original signé. En cas de différences entre l'original et les copies, l'original prévaut. (b) L'offre technique et le barème de prix doivent être déposés ensemble dans une enveloppe sous pli scellé qui : i. Porte le nom du soumissionnaire ; ii. Est adressée au PNUD comme indiqué dans la fiche technique ; iii. Comporte un avertissement qui déclare « Ne pas ouvrir avant la date et l'heure de l'ouverture des offres » tel qu'indiqué dans la fiche technique. Si les enveloppes et les colis comportant l'offre ne sont pas sous pli scellé ni marquées comme exigé, le PNUD ne sera pas responsable de tout mauvais placement, toute perte ou toute ouverture prématurée de l'offre.
Offres déposées par courriel ou sur le système eTendering	22.5	Le dépôt par courriel ou par l'intermédiaire du système d'appel d'offres en ligne eTendering, s'il est autorisé ou indiqué dans la fiche technique, est régi comme suit : a) Les fichiers électroniques faisant partie de l'offre respectent le format et les exigences indiqués dans la fiche technique ; b) Les documents requis dans le formulaire original (par exemple la garantie de soumission etc.) doivent être envoyés par courrier ou en main propre selon les instructions contenues dans la fiche technique. 22.6 Davantage d'instructions sur la manière de déposer, modifier ou annuler une offre sur le système d'appel d'offres en ligne eTendering sont offertes dans le Guide du système eTendering du PNUD à l'attention des soumissionnaires, et des Guides vidéos sont également disponibles en consultant ce lien : http://www.undp.org/content/undp/en/home/operations/procurement/business/procurement-notice/resources/
23. Date limite de dépôt des offres et offres tardives	23.1	Les offres complètes doivent être reçues par le PNUD de la manière, à l'adresse et au plus tard à la date et heure indiquées dans la fiche technique. Le PNUD ne reconnaît que la date et l'heure auxquelles il a reçu l'offre. 23.2 Le PNUD ne tiendra pas compte de toute offre déposée après la date limite de dépôt des offres.
24. Retrait, remplacement et modification des offres	24.1	Un soumissionnaire peut retirer, remplacer ou modifier son offre après qu'elle a été déposée à tout moment avant la date limite de dépôt des offres. 24.2 Offres déposées manuellement ou par courriel : Un soumissionnaire peut retirer, remplacer ou modifier son offre en envoyant une notification écrite conforme au PNUD, dûment signée par un représentant autorisé à cette fin, et en y joignant une copie de l'autorisation (ou une procuration). Le remplacement ou la modification de l'offre, le cas échéant, doit accompagner ladite notification écrite. Toutes les notifications doivent être déposées de la même manière que celle indiquée pour le dépôt des offres, en les marquant clairement comme « RETRAIT », « REMPLACEMENT » ou « MODIFICATION ». 24.3 Système eTendering : Un soumissionnaire peut retirer, remplacer ou modifier son offre en annulant, éditant et déposant de nouveau l'offre

directement sur le système. Il est de la responsabilité du soumissionnaire de suivre correctement les instructions du système et de dûment éditer et déposer un remplacement ou une modification d'offre, tel que nécessaire. Davantage d'instructions sur la manière dont annuler ou modifier une offre directement sur le système sont offertes dans le Guide du système eTendering du PNUD à l'attention des soumissionnaires et dans les Guides vidéo.

24.4 Les offres dont le retrait est demandé sont renvoyées aux soumissionnaires sans qu'elles aient été ouvertes (seulement en ce qui concerne les dépôts manuels), sauf si l'offre est retirée après qu'elle a été ouverte.

25. Ouverture des offres

25.1 Le PNUD ouvre les offres en présence d'un comité ad hoc constitué par le PNUD qui comprend au moins deux (2) membres.

25.2 Les noms des soumissionnaires, les modifications, les retraits, l'état des libellés et des sceaux des enveloppes, le nombre de dossiers et de fichiers et tout autre détail que le PNUD jugera utile seront annoncés à l'ouverture. Aucune offre n'est rejetée à l'ouverture, sauf les offres tardives qui seront renvoyées non ouvertes aux soumissionnaires concernés.

25.3 Dans le cas d'un dépôt sur le système eTendering, les soumissionnaires recevront une notification automatique une fois que leur offre aura été ouverte.

D. ÉVALUATION DES OFFRES

26. Confidentialité

26.1 Les informations concernant l'examen, l'évaluation et la comparaison des offres, ainsi que la recommandation d'adjudication du contrat, ne sont pas divulguées aux soumissionnaires ou à toute autre personne non officiellement concernée par une telle procédure, même après publication de l'adjudication du contrat.

26.2 Toute tentative de la part d'un soumissionnaire ou de toute personne agissant au nom du soumissionnaire d'influencer le PNUD lors de l'examen, de l'évaluation et de la comparaison des offres ou des décisions d'adjudication du contrat peut, à la décision du PNUD, provoquer le rejet de son offre et le soumettre à l'application des procédures de sanctions des fournisseurs du PNUD en vigueur.

27. Évaluation des offres

27.1 Le PNUD mènera l'évaluation sur l'unique base des offres déposées.

27.2 L'évaluation des offres est menée suivant les étapes suivantes :

- a) Examen préliminaire, notamment de l'éligibilité
- b) Vérification des calculs et classement des soumissionnaires ayant réussi l'examen préliminaire du fait de leur prix.
- c) Évaluation de qualification (si la préqualification n'a pas été effectuée)
- a) Évaluation des offres techniques
- b) Évaluation des prix

L'évaluation détaillée s'axera sur les 3 à 5 offres dont les prix sont les plus bas. D'autres offres dont les prix sont plus élevés seront ajoutées pour évaluation si nécessaire.

28. Examen préliminaire

28.1 Le PNUD examine les offres pour déterminer si elles sont complètes selon les exigences documentaires minimales, si les documents ont bien été signés, et si les offres sont généralement correctes, entre autres indicateurs pouvant être utilisés à ce stade. Le PNUD se réserve le droit de

rejeter toute offre à ce stade.

29. Évaluation de l'éligibilité et de la qualification	29.1 L'éligibilité et la qualification du soumissionnaire seront évaluées en comparant celles du soumissionnaire aux exigences minimales d'éligibilité et de qualification indiquées dans la section 4 (Critères d'évaluation). 29.2 En termes généraux, les fournisseurs qui remplissent les critères suivants peuvent être considérés comme qualifiés : a) Ils ne font pas partie, selon la Résolution 1267/1989 du Conseil de sécurité de l'ONU, de la liste de terroristes et de ceux qui les financent établie par le Comité, et de la liste de fournisseurs inéligibles du PNUD ; b) Ils ont une bonne situation financière et ont accès à des ressources financières appropriées pour exécuter le contrat et assumer tous les engagements commerciaux existants ; c) Ils disposent de l'expérience similaire nécessaire, de l'expertise technique, de capacités de production le cas échéant, de certificats de qualité, de procédures d'assurance qualité ainsi que d'autres ressources applicables à la prestation des services requis ; d) Ils respectent pleinement les Conditions générales du contrat du PNUD ; e) Ils n'ont pas d'antécédents de décisions arbitrales ou du tribunal contre le soumissionnaire ; f) Ils ont un historique de performance rapide et satisfaisante auprès de leurs clients.
30. Évaluation des offres techniques et des prix	30.1 L'équipe d'évaluation examine et évalue les offres au regard de leur conformité au tableau des exigences et des spécifications techniques et à d'autres documents fournis en appliquant la procédure indiquée dans la fiche technique et d'autres documents de l'appel d'offres. Si nécessaire et déclaré dans la fiche technique, le PNUD peut inviter les soumissionnaires techniquement conformes à faire une présentation au sujet de leurs offres techniques. Les conditions de la présentation sont fournies dans le document d'offre lorsque nécessaire.
31. Devoir de précaution	31.1 Le PNUD se réserve le droit de se livrer à un exercice de vérification visant à s'assurer de la validité des informations fournies par les soumissionnaires. Cet exercice est pleinement documenté et peut comprendre, sans toutefois s'y limiter, tout ou partie des éléments suivants : a) Vérifier que les informations fournies par le soumissionnaire sont exactes, correctes et authentiques ; b) Valider le degré de conformité aux exigences de l'appel d'offres et aux critères d'évaluation au regard de ce qui a été constaté à ce stade par l'équipe d'évaluation ; c) Demander des renseignements et vérifier les références auprès d'organismes gouvernementaux compétents ayant juridiction sur le soumissionnaire concerné, auprès de précédents clients, ou auprès de toute autre entité ayant pu avoir des relations d'affaires avec ledit soumissionnaire ; d) Demander des renseignements et vérifier les références auprès de précédents clients concernant l'exécution des contrats en cours ou complétés, notamment des inspections physiques des travaux précédents, si nécessaire ; e) Inspecter physiquement les bureaux du soumissionnaire, les

	succursales ou autres établissements d'un soumissionnaire dans lesquels il exploite son activité, avec ou sans préavis ; f) D'autres moyens que le PNUD pourra juger opportuns, à tout stade du processus de sélection, avant l'adjudication du contrat.
32. Clarification des offres	32.1 Afin de faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des offres, le PNUD peut, à sa discrétion, demander à tout soumissionnaire des éclaircissements au sujet de son offre. 32.2 La demande d'éclaircissements du PNUD ainsi que la réponse se font par écrit, et aucune modification des prix ou du contenu de l'offre ne peut être demandée, proposée ou autorisée, sauf pour fournir des éclaircissements et confirmer la correction de toute erreur de calcul découverte par le PNUD lors de l'évaluation des offres, conformément à l'appel d'offres. 32.3 Les éclaircissements non sollicités fournis par un soumissionnaire au titre de son offre qui ne constituent pas une réponse à une demande du PNUD ne sont pas pris en compte lors de l'examen et de l'évaluation de l'offre.
33. Conformité des offres	33.1 Le PNUD évalue la conformité des offres en se basant sur leur contenu. Une offre est considérée comme essentiellement conforme si elle respecte l'ensemble des termes, conditions, spécifications et autres exigences de l'appel d'offres sans dérogation, réserve ou omission importante. 33.2 Si une offre n'est pas essentiellement conforme, elle est rejetée par le PNUD et ne peut pas être ultérieurement mise en conformité par le soumissionnaire en corrigeant les dérogations, réserves ou omissions importantes.
34. Défauts de conformité, erreurs réparables et omissions	34.1 À condition qu'une offre soit essentiellement conforme, le PNUD peut lever tout défaut de conformité ou toute omission de ladite offre qui ne constitue pas selon lui pas une dérogation importante. 34.2 Le PNUD peut demander au soumissionnaire de fournir les informations ou les documents nécessaires, dans un délai raisonnable, pour rectifier les défauts de conformité ou omissions de l'offre relatifs aux exigences en matière de documentation. Une telle omission ne peut se rapporter à un quelconque aspect du prix de l'offre. L'offre peut être rejetée si le soumissionnaire ne se conforme pas à cette demande. 34.3 En ce qui concerne les offres ayant passé l'examen préliminaire, le PNUD vérifie et corrige les erreurs de calcul comme suit : a) En cas de divergence entre le prix unitaire et le total du poste concerné, obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité, le prix unitaire prévaudra et le total du poste sera corrigé, sauf si le PNUD estime que la position de la virgule du prix unitaire est manifestement erronée, auquel cas le total du poste indiqué prévaudra et le prix unitaire sera corrigé ; b) En cas d'erreur dans le calcul d'un total correspondant à l'addition ou à la soustraction de sous-totaux, les sous-totaux prévaudront et le total sera corrigé ; c) En cas de divergence entre des montants en lettres et en chiffres, le montant en lettres prévaudra, sauf s'il est lié à une erreur de calcul, auquel cas le montant en chiffres prévaudra. 34.4 Si le soumissionnaire n'accepte pas une correction d'erreur à laquelle le

PNUD aura procédé, son offre sera rejetée.

E. ADJUDICATION DU CONTRAT

35. Droit d'accepter, de rejeter ou de déclarer non conformes tout ou partie des offres	35.1	Le PNUD se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre, de déclarer tout ou partie des offres non conformes, et de rejeter toutes les offres à tout moment avant l'adjudication du contrat, sans engager sa responsabilité ou être tenu d'informer le ou les soumissionnaires concernés des motifs de sa décision. En outre, le PNUD n'est pas tenu d'attribuer le contrat à l'offre de prix le plus bas.
36. Critères d'adjudication	36.1	Avant l'expiration de la période de validité des offres, le PNUD attribue le contrat au soumissionnaire qualifié et éligible dont l'offre est considérée comme étant conforme aux exigences du tableau des exigences et des spécifications techniques et qui propose le prix le plus bas.
37. Analyse	37.1	Si un soumissionnaire n'est pas retenu, il peut demander à se réunir avec le PNUD pour procéder à une analyse. Telle analyse vise à évoquer les atouts et les faiblesses de l'offre du soumissionnaire pour l'aider à améliorer ses futures offres lors de perspectives d'achats du PNUD. Le contenu d'autres offres et leur comparaison à l'offre du soumissionnaire ne sont pas évoqués.
38. Droit de modification des exigences lors de l'adjudication du contrat	38.1	Lors de l'adjudication du contrat, le PNUD se réserve le droit de modifier la quantité des biens ou des services dans une limite de vingt-cinq pour cent (25 %) du total de l'offre, sans modification du prix unitaire ou des autres conditions générales.
39. Signature du contrat	39.1	Le soumissionnaire retenu signe et date le contrat et le retourne au PNUD sous quinze (15) jours à compter de sa date de réception. S'il ne le fait pas, le PNUD a des raisons suffisantes pour annuler l'adjudication et retirer la garantie de soumission, le cas échéant, et peut dans ce cas attribuer le contrat au deuxième soumissionnaire le mieux placé ou faire un autre appel d'offres.
40. Type de contrat et conditions générales	40.1	Les types de contrat à signer et les Conditions générales du contrat applicables du PNUD, tel qu'indiqué dans la fiche technique, peuvent être consultés à l'adresse http://www.undp.org/content/undp/fr/home/operations/procurement/overview.html
41. Garantie de bonne exécution	41.1	Une garantie de bonne exécution, si elle est exigée dans la fiche technique, est fournie au montant et dans le formulaire indiqué dans la fiche technique disponible à l'adresse https://popp.undp.org/UNDP_POPP_DOCUMENT_LIBRARY/Public/PSU_Solicitation_Formulaire%20de%20Garantie%20de%20Bonne%20Execution_FR.docx dans un délai de quinze (15) jours à compter de la signature du contrat par les deux parties. Si une garantie de bonne exécution est requise, le reçu de la garantie de bonne exécution par le PNUD est essentiel pour que le contrat prenne effet.

42. Garantie bancaire de restitution d'avance	42.1 Le PNUD a pour principe de ne pas verser d'avances sur les contrats, à moins que ses intérêts ne l'exigent (c'est-à-dire qu'il ne verse pas de paiement sans avoir encore reçu les produits). Si une restitution d'avance est autorisée en vertu de la fiche technique et dépasse 20 % du prix total du contrat, ou 30 000 dollars des États-Unis, selon la valeur la plus basse, le soumissionnaire présente une garantie bancaire à hauteur du montant total de la restitution d'avance dans le formulaire disponible à l'adresse https://popp.undp.org/UNDP_POPP_DOCUMENT_LIBRARY/Public/PSU_Solicitation_Formulaire%20de%20Garantie%20de%20Restitution%20D%E2%80%99Avance_FR.docx.
43. Indemnité forfaitaire	43.1 Le PNUD applique une indemnité forfaitaire pour les dommages ou risques causés au PNUD découlant de retards du contractant ou de la violation de ses obligations en vertu du contrat si une telle indemnité est indiquée dans la fiche technique.
44. Dispositions en matière de paiement	44.1 Le paiement sera seulement effectué après l'acceptation de la part du PNUD des biens ou des services fournis. Le paiement se fait dans un délai de trente (30) jours après réception de la facture et de l'attestation d'acceptation du travail délivrée par l'autorité compétente du PNUD qui supervise directement le contractant. Le paiement s'effectuera par transfert bancaire dans la devise du contrat.
45. Contestation des fournisseurs	45.1 La procédure de contestation mise à la disposition des fournisseurs par le PNUD permet aux personnes ou sociétés auxquelles un contrat n'a pas été attribué dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence de faire appel. Si un soumissionnaire estime ne pas avoir bénéficié d'un traitement équitable, le lien suivant fournit des informations supplémentaires quant aux procédures de contestation mises à la disposition des fournisseurs par le PNUD : http://www.undp.org/content/undp/en/home/procurement/business/protest-and-sanctions.html
46. Autres dispositions	46.1 Dans le cas où le soumissionnaire propose un prix plus bas au gouvernement hôte (par exemple l'administration de services généraux du Gouvernement fédéral des États-Unis d'Amérique) pour des services similaires, le PNUD a le droit à ce même prix. Les Conditions générales du PNUD prévalent. 46.2 Le PNUD a le droit de recevoir le même prix offert par le même contractant dans des contrats avec l'ONU ou avec les organismes des Nations Unies. Les Conditions générales du PNUD prévalent. 46.3 L'ONU a mis en place des restrictions sur l'emploi des (anciens) membres du personnel de l'ONU impliqués dans les procédures d'achat en vertu de la circulaire ST/SGB/2006/15 http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=ST/SGB/2006/15&referer=/english/&Lang=F.

SECTION 3. Fiche technique

Les données suivantes pour les biens et les services à acheter complètent, supplémentent ou modifient les dispositions de l'appel d'offres dans le cas d'un conflit entre les instructions destinées aux soumissionnaires, la fiche technique et d'autres annexes ou références jointes à ladite fiche technique, et les dispositions de la fiche technique prévalent.

Numéro de fiche technique	Référence à la section 2	Données	Instructions ou exigences particulières
1	7	Langue de l'offre :	Français
2		Dépôt d'offres pour des parties ou sous-parties du tableau des exigences (offres partielles)	Offre partielle non autorisée
3	20	Autres types d'offres	N/A
4	21	Conférence préalable à l'offre	Ne sera pas conduite
5	16	Durée de validité de l'offre	120 jours La validité de la garantie de soumission est de 120 jours à compter du dernier jour de dépôt des soumissions.
6	13	Garantie de soumission	☒ Non Requisite
7	41	Restitution d'avance lors de la signature du contrat	N/A
8	42	Indemnité forfaitaire	Ne sera pas imposée
9	40	Garantie de bonne exécution	☒ Non Requisite

10	12	Devise de l'offre	FCFA
11	31	Date limite de dépôt des demandes d'éclaircissement et des questions	07 jours avant la date de dépôt
12	31	Coordonnées de la personne à qui adresser les demandes d'éclaircissement et les questions	Personne référente au PNUD : Représentation du PNUD Courriel : procurement.cg@undp.org
13	18, 19 et 21	Mode de diffusion des informations complémentaires à l'appel d'offres et des réponses et éclaircissements demandés	Les informations complémentaires et autres clarifications seront fournies en temps réel sur la plateforme Etendering du PNUD, pour les recevoir à temps, vous êtes fortement encouragés à cliquer sur l'onglet Accepter l'invitation du tender.
14	23	Date limite de dépôt des offres	20 janvier 2022 Pour dépôt sur le système eTendering - tel qu'indiqué dans le système eTendering. Noter que le fuseau horaire du système est considéré.
14	22	Manière autorisée de dépôt des offres	☐ Système e-Tendering
15	22	Adresse de dépôt des offres	https://etendering.partneragencies.org Cliquez sur le lien https://etendering.partneragencies.org et insérer des informations du numéro d'Event ID 0000010827 Insérez le BU Code (COG 10) et le numéro d'Event ID 0000010827 Des instructions détaillées sur la façon de soumettre, de modifier ou d'annuler une offre dans le système eTendering sont fournies dans le guide utilisateur du soumissionnaire et les vidéos d'instruction du système eTendering disponibles sur ce lien : http://www.undp.org/content/undp/en/home/operations/procurement/business/procurement-notices/resources/ Si vous n'êtes pas encore enregistré dans E-tendering, vous pourrez le faire en accédant au système avec les identifiants à défaut suivants : (Username : event. guest ; Password: why2change) et suivre les indications fournies dans le guide

			d'enregistrement. Le guide peut être téléchargé sur le site ci-après : https://www.undp.org/content/undp/en/home/procurement/business/resources-for-bidders.html https://procurement-notice.undp.org/search.cfm
16	22	Exigences en matière de dépôt électronique (courriel ou système eTendering)	• Format : Fichiers PDF seulement • Le nom des fichiers doit comporter un maximum de 60 caractères et ne doit pas contenir de lettres ou de caractères spéciaux ne faisant pas partie de l'alphabet ou clavier latin. • Aucun fichier ne doit comporter de virus ou être corrompu. • Taille maximum des fichiers par transmission : [Préciser] • Objet obligatoire du courriel : [Préciser] • Les documents requis dans l'original (par exemple la garantie de soumission) doivent être envoyés à l'adresse ci-dessous, accompagnés d'une copie PDF soumise dans le cadre du dépôt électronique
17	25	Date, heure et lieu d'ouvertures des offres	n/a
18	27, 36	Méthode d'évaluation pour l'adjudication d'un contrat	Offre techniquement conforme, éligible et qualifiée le moins disant
19		Date prévue pour l'entrée en vigueur du contrat	01/02/2022
20		Durée maximum prévue du contrat	L'accord à Long Terme (LTA) sera valable pour une durée de trois (03) années renouvelables sur une base annuelle avec un maximum de deux (02) renouvellements sous réserve d'une évaluation annuelle de performance satisfaisante des prestataires.
21	35	Le PNUD attribuera le contrat à :	A un seul prestataire
22	39	Type de contrat	Accord à long terme (LTA) http://www.undp.org/content/undp/fr/home/operations/procurement/overview.html (Ce contrat cadre pourrait être utilisé par les autres agences du PNUD au Congo et selon les mêmes conditions à leur demande.)

23	39	Conditions générales du contrat du PNUD qui s'appliqueront	http://www.undp.org/content/undp/fr/home/operations/procurement/overview.html
24		Autres informations relatives à l'AO	Les vérifications de la réalité des éléments des soumissions pourront être faites par des visites sur site par le Comité d'évaluation des offres du PNUD en charge du dossier qui pourra avoir également des entretiens avec la Direction et le personnel du soumissionnaire, et auprès des tiers notamment des clients antérieurs ou actuels du soumissionnaire..

Section 4 : Critères d'évaluation

Les offres seront examinées pour déterminer si elles sont complètes et déposées conformément aux exigences de l'appel d'offres selon les critères ci-dessous selon un système de réponses Oui/Non : • Signatures appropriées • Procuration • Documents minimum fournis Les pièces dont l'absence de la soumission est éliminatoire sont :

1) La Note de la présentation de la structure soumissionnaire précisant la date de création, les principaux domaines d'activités, les principaux partenaires techniques et fournisseurs dans la chaîne d'approvisionnement et les arrangements de financements existants, les principaux clients par types d'activités et les chiffres d'affaires correspondants et les noms, et prénoms et adresses mails pour joindre personnes ayant assuré la supervision desdits marchés du côté du client, les effectifs du personnel suivant leurs qualifications, les moyens matériels et financiers, le système d'assurance qualité, et l'organigramme ;

2) Les pièces administratives : registre de commerce, attestation administrative de fonctionner, attestations de mise à jour fiscale et de sécurité sociale à jour en cours de validité à la date de la soumission, états financiers comptables certifiés des exercices 2019, 2020 et 2021

3) La proposition technique comprenant :

- a. la note méthodologique de compréhension du projet et la Note Technique de l'approche de sa mise en œuvre par le soumissionnaire, précisant dans tous les différents aspects les avantages comparatifs de la fiabilité des prestations dans les différents domaines de la mécanique générale, de l'électricité, de la tôlerie et de la peinture, tous autres travaux spécialisés, suivant, si cela est applicable, les types des travaux (maintenance et réparation), la sécurisation de l'approvisionnement en pièces détachées d'utilisation courante (filtres, batteries) ou spécifiques (pour les réparations lourdes) ainsi que les conseils au client garantissant le maintien en bon état des véhicules de son parc ;
- b. les curriculum vitae détaillé du personnel clé, notamment le personnel en charge de direction en charge de la planification, du suivi et du contrôle des travaux, le personnel d'exploitation (mécanicien, électricien, tôlier, autres spécialités le cas échéant) en charge des travaux de mécanique, d'électricité, tôlerie, autres travaux spécialisés dans les processus de maintenance ou de réparation, du personnel en charge des facturations, en précisant leur poste d'affectation avec une attestation sur l'honneur de disponibilité sur la période de mise en œuvre du projet, les moyens matériels, en particulier l'outillage de mécanique, d'électricité, de tôlerie, avec dans chaque cas, là où cela est applicable, les disponibilités des stocks des consommables courant, et le chronogramme de mise en œuvre du projet : processus de prise de commande jusqu'à la livraison du véhicule réparé et vérifié pour chaque requête de travail.

L'offre financière comprenant les conditions des prix et réduction, le cas échéant sur des volumes importants des travaux sur le mois. • Propositions techniques et financières soumises séparément • Validité de la soumission

Critères d'éligibilité et de qualification minimum : L'éligibilité et la qualification seront évaluées selon un système de réponses Réussi/Échoué. Si l'offre est déposée en tant que coentreprise, consortium ou partenariat, chaque membre doit remplir les critères minimums sauf autrement indiqué.

Objet	Critères	Exigence en matière de dépôt des documents
-------	----------	--

ÉLIGIBILITÉ		
Statut juridique	Le fournisseur est une entité enregistrée légalement.	Formulaire B : Formulaire d'information sur le soumissionnaire
Éligibilité	Un fournisseur n'est pas suspendu, exclu ou autrement désigné comme inéligible par tout organisme des Nations Unies, le Groupe de la Banque mondiale ou toute autre organisation internationale.	Formulaire A : Formulaire de soumission de l'offre
Conflit d'intérêts	Aucun conflit d'intérêts conformément à la clause 4 de l'appel d'offres.	Formulaire A : Formulaire de soumission de l'offre
Faillite	Aucune faillite déclarée, aucune implication dans une faillite ou dans des procédures de cessation de paiement, et aucun jugement ni action légale en cours contre le fournisseur qui pourrait nuire à ses opérations dans un futur proche.	Formulaire A : Formulaire de soumission de l'offre
Certificats et licences	▪ Nomination officielle en tant que représentant local, si le soumissionnaire dépose une offre pour le compte d'une entité située en dehors du pays ▪ Les licences d'exportation ou d'importation, si applicable	Formulaire B : Formulaire d'information sur le soumissionnaire
QUALIFICATION		
Antécédents de contrats inexécutés¹	L'inexécution d'un contrat n'a pas découlé d'une faute de la part du contractant au cours des 3 dernières années.	Formulaire D : Formulaire de qualification
Antécédents de contentieux	Aucun antécédent de décisions du tribunal ou de décisions arbitrales contre le soumissionnaire au cours des 3 dernières années.	Formulaire D : Formulaire de qualification
Expériences antérieures	Minimum 5 ans d'expérience pertinente en tant que prestataire des services de maintenance et de réparation des véhicules aux grands établissements publics, grandes sociétés, organismes internationaux.	Formulaire D : Formulaire de qualification
	Minimum 2 contrats de valeur, nature et complexité similaires mis en œuvre au cours des 5 dernières années. (Pour la coentreprise, le consortium ou le partenariat, toutes les parties doivent respecter simultanément cette exigence)	Formulaire D : Formulaire de qualification
Situation financière	Chiffre d'affaires annuel minimal de 36.300 dollars É.-U. correspondant à XAF 20.000.000 (vingt millions) au cours des 3 dernières années. (Pour la coentreprise, le consortium ou le partenariat, toutes les parties doivent respecter	Formulaire D : Formulaire de qualification

¹ L'inexécution, comme décidé par le PNUD, comprend tous les contrats pour lesquels (a) l'inexécution n'a pas été contestée par le contractant, notamment au moyen d'un renvoi au dispositif de règlement des différends en vertu du contrat concerné, et (b) les contrats qui ont été ainsi contestés mais n'ont pas été pleinement réglés relativement au contractant. L'inexécution n'englobe pas les contrats pour lesquels la décision de l'employeur a été rejetée par le dispositif de règlement des différends. L'inexécution doit être basée sur l'ensemble des informations sur les différends ou contentieux pleinement réglés, c'est-à-dire un différend ou un contentieux qui a été réglé conformément au dispositif de règlement des différends en vertu du contrat concerné et dans le cas où toutes les instances d'appel disponibles au soumissionnaire ont été épuisées.

	simultanément cette exigence).	
	Le soumissionnaire doit montrer la solidité actuelle de sa situation financière et indiquer sa rentabilité potentielle à long terme. <i>(Pour la coentreprise, le consortium ou le partenariat, toutes les parties doivent respecter simultanément cette exigence).</i>	Formulaire D : Formulaire de qualification
Évaluation technique	Les offres techniques sont évaluées sur un système Réussi/Échoué en ce qui concerne le respect ou non-respect des spécifications techniques désignées dans le document d'offre.	Formulaire E : Formulaire d'offre technique
Évaluation financière	Analyse détaillée du barème de prix, sur la base des exigences listées dans la section 5, qui a été proposé par les soumissionnaires dans le formulaire F. La comparaison des prix doit être basée sur le prix proposé, qui comprend le transport, l'assurance et le coût total de propriété (y compris les pièces détachées, la consommation, l'installation, la mise en service, la formation, les conditionnements spéciaux, etc., si applicable) Comparaison avec des estimations de budget ou estimations internes.	Formulaire F : Formulaire de barème de prix
Documents nécessaires à soumettre pour la validation des offres Qualification des soumissionnaires (	▪ Un profil d'entreprise ainsi que des brochures et catalogues de produits se rapportant aux biens/services vendus ; ▪ Une attestation d'immatriculation/de paiement délivrée par l'administration fiscale attestant que le soumissionnaire est à jour de ses obligations fiscales ou une attestation d'exonération fiscale, si le soumissionnaire jouit d'un tel privilège ; ▪ Les documents d'enregistrement de la raison sociale, le cas échéant ; ▪ L'autorisation du gouvernement local de s'implanter et d'exploiter son activité au Congo Brazzaville ▪ Profil de l'entreprise, qui ne doit pas dépasser trois (3) pages, y compris des brochures imprimées et des catalogues de produits pertinents aux biens/services achetés ;	
Structure de la soumission technique et liste des documents à fournir	Critères d'évaluation des soumissions : ☐ Nombre minimum d'années d'expérience dans le secteur professionnel : 03 ; ☐ Capacité financière attestée : Chiffre d'affaires annuel minimal de 10.000.000 XAF au cours des 3 dernières années (2019-2020-2021) Critères de qualification du personnel : L'analyse technique évaluera les ressources humaines et techniques alignées pour chaque lot indépendamment.	
Critères d'attribution et	▪ Meilleurs prix compétitifs des offres techniques retenues ▪ Conformité totale des offres aux critères techniques et aux	

d'évaluation des offres	exigences du DAO requis ; ▪ Vérification de l'authenticité des informations contenues dans les offres techniques et financières auprès de toutes les autorités compétentes ainsi que des partenaires cités dans les différents documents.
-------------------------	--

SECTION 5A : Tableau des exigences et spécifications techniques/Détail quantitatif estimatif

Le Programme des Nations Unies Pour le développement au Congo souhaite conclure un accord à Long terme (LTA) avec un prestataire pour le service d'entretien et de maintenance des véhicules de son parc automobile dont les spécifications sont indiquées ci-dessous :

La Maintenance et la Réparation de véhicules telles que mentionnées dans les Termes de Référence (TDR) s'entendent comme suit : • Maintenance = Toutes opérations d'entretien périodique et de contrôle des véhicules, telles que recommandées par les constructeurs. • Réparation = Toute action de remise en état d'un véhicule par suite d'une panne ou à un accident.

Objectif : Le PNUD a entrepris la conduite de cet exercice de sollicitation dans le but :

1. d'assurer une qualité de service élevée et constante
2. d'harmoniser la qualité des prestations
3. de faciliter et accélérer les processus de maintenance et/ou réparation de ses véhicules
4. de réaliser des économies d'échelle.

Au terme de la sollicitation, le PNUD envisage la signature d'accords pour une durée de deux (2) ans, renouvelable une fois sous réserve de performances satisfaisantes de la part des soumissionnaires sélectionnés.

Le(s) garagiste(s) devra(ont) prendre toutes les dispositions pour assurer par ses (leurs) propres soins la maintenance des véhicules à Bangui ainsi que ceux déployés à l'intérieur du pays.

En cas d'absence de garage à l'intérieur du pays, les dispositions devront être prises pour assurer les services requis et en s'assurant que les services rendus sont satisfaisants pas des équipes des ateliers mobiles, dont le déploiement devra être optimal à la demande.

II. Paramètres du contrat

Le PNUD envisage la signature de contrat pour une durée de deux (02) ans (les 3 premiers mois constituant une période d'essai), renouvelable une (1) fois sous réserve de la satisfaction du service rendu.

- La qualité des prestations et du service devra être de premier ordre. L'adéquation aux standards de performance définis dans l'appel d'offres sera largement prise en compte dans l'évaluation des propositions.
- Les propositions techniques et financières du ou des soumissionnaires retenus seront intégrées comme parties intégrantes aux contrats.
- Les coûts des opérations de maintenance périodique offerts dans la proposition financière seront maintenus identiques pendant toute la durée du contrat.
- Il est rappelé ici que les accord-cadre (Long Term Agreement) qui seront signés au terme de cet appel d'offres ne constitueront en aucun cas des contrats d'exclusivité et n'imposeront aucun volume minimum de dépenses de la part des entités du Système des Nations Unies en République Centrafricaine.
- Le ou les soumissionnaires retenus pour la réalisation des prestations feront l'objet d'évaluations régulières de performances. En cas d'insatisfaction des bénéficiaires ou de non-respect des clauses

et/ou des engagements prévus au(x) contrat(s), le PNUD se réserve le droit de mettre un terme aux contrats sans préavis.

- Les factures seront payées sur une base mensuelle, dans un délai de 30 jours après réception de la facture consolidée par les services compétents de l'entité cliente du Système des Nations Unies.

III. Rôles et responsabilités du PNUD

❖ Le Procurement pour les points suivants :

- Gestion des contrats, notamment la sollicitation des offres auprès du prestataire titulaire de la LTA et leur analyse de conformité à la demande et, de meilleur rapport prix qualité et de délai livraison par rapport aux autres offres ;
- Réalisation d'enquêtes de satisfaction auprès des utilisateurs, centralisation et transmission des doléances
- Evaluation des performances, inspection des services rendus (y compris vérification des conditions tarifaires appliquées par rapport aux termes de l'accord)
- Ordonnance de contre expertises éventuelles

❖ Le Service logistique pour les points suivants :

- Planification des visites de maintenance périodique et des entretiens préventifs ;
- Etablissement des rapports mensuels de gestion des véhicules, bases de l'analyse de l'historique des actions des maintenance périodiques et des réparations, en dates et coûts et coût/efficacité ;

Centralisation des requêtes de réparation et de maintenance ad-hoc.

Qualifications et compétences requises de la part des garages qui seront sélectionnés pour la signature d'un accord à long terme avec le PNUD devront présenter les qualifications minimales suivantes :

1. Disposer d'une expérience pertinente d'au moins deux (02) années dans la réalisation des services requis avec les grands établissements publics, les grandes sociétés ou les Organisations Non Gouvernementales automobile de la Représentation du PNUD au Congo ou Organisations Internationales Gouvernementales domaine ;
2. Disposer de références dans le domaine auprès d'autres agences du SNU, ambassades ou autres moyennes et grandes entreprises nationales ou internationales ;
3. Disposer d'un personnel qualifié, expérimenté et compétent (Fournir la liste des spécialités représentées : Mécanique, électricité, carrosserie, peinture, etc.) ;
4. Disposer d'une capacité financière suffisante pour fournir les prestations selon les Conditions Générales du PNUD (Préfinancement des activités et paiement à 30 jours après livraison notamment)
5. Être disposé et capable de garantir une qualité de service selon les standards mentionnés ;
6. Assurer une priorité et rapidité dans l'entretien et réparation de ses véhicules PNUD ;

NB : En cas de sous-traitance d'une partie des prestations, le soumissionnaire devra fournir toutes les informations et documentations d'usage concernant le(s) sous-traitant(s). Toutefois, en cas de réclamation sur la qualité des prestations demandées, la responsabilité du cocontractant dans l'accord est entièrement et totalement engagée.

Nature détaillée des prestations et résultats attendus

Les garages devront fournir des services complets et rapides pour toutes les activités liées à la maintenance et à la réparation des véhicules.

Les prestations attendues comprennent, entre autres, les services et produits suivants :

2.1 En termes de maintenance des véhicules

Quatre (4) niveaux de maintenance sont attendus pour chaque véhicule :

a) Niveau de maintenance A (Tous les 5000 km)

- Vidanger l'huile moteur
- Remplacer les filtres à huile, à essence ou gasoil, à air
- Remplacer les bougies d'allumage
- Contrôler le faisceau haute tension d'allumage
- Contrôler le circuit de refroidissement et les courroies
- Contrôler le radiateur et les durites
- Remettre le liquide de refroidissement à niveau
- Vérifier l'état des plaquettes et les bandes de freins les cales de freins à disque et tambour (Régler les jeux de bandes si nécessaire),
- Remettre le liquide de frein à niveau
- Contrôler le niveau des huiles de boîte de vitesse, direction assistée et pont arrière
 - Pour les véhicules à boîtes à vitesses et direction automatiques, vérifier le niveau d'huile de la boîte et changer le filtre à huile
 - Laver la carrosserie et le châssis
 - Graisser les parties d'articulation (rotules, transmission, charnières de portières).
 - Contrôler la pression des pneumatiques
 - Contrôler le serrage des écrous de roues
 - Contrôler le niveau de l'électrolyte de la batterie et vérifier sa densité
 - Graisser les cosses de la batterie.

b) Niveau de maintenance B (Tous les 10.000 km)

- Tous items inclus dans le niveau de maintenance A.
- Vérifier les seal blocs des pièces d'articulation

- Vérifier l'état de la suspension (amortisseurs)
- Vérifier le système d'éclairage
- Vérifier le tuyau d'échappement et le silencieux

c) Niveau de maintenance C (A 15.000 km)

- Tous items inclus dans le niveau de maintenance B
- Vérifier le serrage de tous les boulons de la carrosserie
- Contrôler le débattement des roues et la flexibilité de la suspension
- Vérifier les rotules de direction et les caches poussière
- Contrôler la pression d'alimentation en carburant
- Régler le ralenti (comprenant contrôle et réglage antipollution).

d) Niveau de maintenance D (Tous les 20.000 km)

- Tous items inclus dans le niveau de maintenance C
- Remplacer les amortisseurs
- Remplacer les plaquettes de freins avant et bandes de freins
- Régler le câble de frein de parking
- Remplacer le disque d'embrayage et régler la garde de la pédale d'embrayage
- Vérifier l'état des pneumatiques.

NB : Le coût des huiles, filtres et bougies d'allumage est inclus dans le forfait proposé pour la maintenance tous niveaux.

Le coût des amortisseurs, plaquettes de freins et disques d'embrayage est inclus dans la maintenance de niveau D.

Toutes opérations complémentaires recommandées suite aux différents contrôles devront faire l'objet d'une proposition de réparation et d'un devis sujets à appréciation et validation par les services compétents du PNUD.

1. En cas de défaillance constatée dans les 72 heures suivant une opération de maintenance (ex : Baisse du niveau d'huile, phares défectueux, etc.), le contractant sera tenu de remédier au problème à ses frais, dans un délai maximum de 24h.

2.2 En termes de réparation des véhicules

1. En cas de panne ou d'accident, le garage procédera à l'enlèvement du véhicule sur son lieu de stationnement. Il réalisera un diagnostic complet du véhicule et produira un devis de réparation reprenant la liste des travaux à réaliser, les pièces à remplacer, le coût et la durée des travaux, qu'il soumettra à l'appréciation du PNUD dans un délai maximum de 5 jours ouvrables.
Aucune réparation ne devra être entreprise sans une autorisation écrite préalable de la part de la personne habilitée au niveau du PNUD.
2. Le PNUD se réserve le droit de procéder à une contre-expertise pour vérification du bien-fondé des devis soumis à son appréciation. Le contractant devra permettre l'accès à son garage à toute personne mandatée par le PNUD pour la réalisation de cette contre-expertise.

3. Conditions générales communes à toutes les opérations de maintenance et de réparation des véhicules

1. Toute pièce défectueuse devra être remplacée par une pièce d'origine. Les pièces adaptables ne sont pas tolérées.
2. Toute pièce défectueuse qui aura fait l'objet d'un remplacement devra être retournée au PNUD avec la facture de la pièce de rechange. Aucun paiement ne sera autorisé sans présentation de la pièce défectueuse remplacée.

3. Le contractant sera tenu responsable de tout dommage occasionné sur les véhicules à l'occasion des opérations de maintenance et/ou de réparation orchestrées par ses soins. Dès lors, il devra, à ses frais, procéder à la remise en état du véhicule dans les meilleurs délais, soit par la réparation, soit par le remplacement à l'identique des pièces endommagées.
4. Le contractant devra offrir des conditions de parking assurant une sécurité optimale pour les véhicules qui lui seront confiés. Le contractant sera tenu responsable de tout dommage ou vol éventuels encourus sur son lieu de garage.
5. Le contractant n'est pas autorisé à utiliser les véhicules qui lui sont confiés à ses fins propres. Toute utilisation abusive des véhicules sera passible de poursuites et de paiement de dommages et intérêts.
6. Le contractant devra prendre toutes les dispositions pour constituer un stock minimum de lubrifiants et autres consommables nécessaires pour la maintenance des véhicules.
7. Les véhicules confiés au garage pour réparation ou maintenance devront être retournés au PNUD dans un état de propreté irréprochable.
8. Le contractant devra traiter les demandes émanant du PNUD de façon prioritaire.
9. Le garage devra assurer la garantie des pièces et du service pour une durée d'une (1) semaine minimum, dans la limite des standards reconnus par les fabricants pour les pièces d'origine.
10. En cas de sous-traitance d'une partie des prestations, le garage demeurera intégralement responsable devant le PNUD au titre de la qualité des services rendus.

4. Facturation

1. La facturation des prestations sera établie sur une base mensuelle.
2. La facturation des prestations de maintenance se fera sur la base de la grille tarifaire proposée lors de la présente soumission, qui sera annexée au contrat comme partie intégrante de celui-ci. Le coût de ces prestations sera maintenu identique pendant toute la durée de l'accord.
3. Après chaque opération, le garage devra s'assurer qu'un bon de livraison est signé par la personne habilitée au PNUD, certifiant que le service a été rendu de manière satisfaisante. Ce document devra être joint à la facture mensuelle présentée au Service Transport pour paiement. Aucun paiement ne sera accordé en l'absence de tels justificatifs.

5. Suivi et reporting

1. Suivi

Le ou les garages retenus s'engageront à mettre à jour une fiche de suivi pour chaque véhicule, qui devra indiquer les pièces de rechange, batteries et autres accessoires remplacés, le détail du service rendu, le kilométrage atteint, le kilométrage du prochain entretien, etc.

Cette fiche devra être accessible à tout moment à l'équipe compétente du PNUD pour consultation.

2. Reporting

Le(s) garage(s) retenus seront tenus de répondre à toute demande d'information de la part des services du PNUD dans un délai maximum de 15 jours.

6. Standards de performance et qualité de service attendus.

Les garages retenus devront rendre leurs services en accord avec les standards de performance minima suivants requis par le PNUD. Ils seront évalués sur la base d'indicateurs de performance clairs, précis et objectifs qui permettront d'évaluer la qualité générale des prestations offertes et leur constance dans le temps.

Produit/ Service	Attribut de la performance	Définition	Standard / Niveau de service
1. Maintenance	Rapidité d'exécution, efficacité	Capacité à fournir les services et produits rapidement.	Service rendu dans les 24h suivant le dépôt du véhicule au garage.

	Transparence	Capacité à rendre compte de façon claire et transparente.	Toutes les pièces défectueuses remplacées sont retournées au PNUD.
	Fiabilité/ Qualité du service	Capacité à produire un service de qualité durable.	Aucun véhicule n'est retourné au garage pour réclamation après maintenance ou réparation.
	Fiabilité/Respect des engagements	Capacité à remplir le service selon les strictes conditions explicitées dans le contrat.	Toutes les pièces défectueuses sont remplacées par des pièces d'origine.
2. Réparation	Rapidité d'exécution, efficacité	Capacité à prendre action rapidement.	Enlèvement du véhicule sur son lieu de stationnement au plus tard 12h après son immobilisation. Diagnostic et devis de réparation soumis au PNUD pour accord au plus tard 5 jours (ouvrables) après dépôt du véhicule au garage.
	Qualité	Capacité à produire un service de qualité durable.	Aucun véhicule retourné au garage pour réclamation après maintenance ou réparation.
3. Qualité de service	Disponibilité	Capacité à joindre le garage en dehors des horaires de bureau.	Disponibilité du garage 7j/7 en dehors des heures d'ouverture pour traitement des urgences éventuelles.
	Gestion des réclamations	Capacité à répondre aux réclamations en un temps réduit.	Temps de traitement : 72h maximum.
	Communication	Capacité à tenir le client informé des éventuels contre temps.	En cas de délais complémentaires, le PNUD est informé par écrit au moins 12h avant la date et l'heure prévues pour la restitution du véhicule.
3. Facturation	Exactitude/ Précision/ Fiabilité	Capacité à générer des états sans erreur.	Aucune erreur et/ou aucune discordance entre factures mensuelles et pièces justificatives jointes.
4. Reporting	Réactivité / Disponibilité	Capacité à répondre aux requêtes du PNUD dans un temps réduit.	Le garage répond aux demandes d'informations du PNUD au plus tard 15 jours après réception de la requête

Les niveaux de performance du(des) prestataire(s) retenu(s) feront l'objet d'évaluations régulières et inopinées pour vérification du respect des engagements prévus au(x) contrat(s).

TABEAU DES EXIGENCES MINIMALES : CRITERES ELIMINATOIRES

N°	Critères d'appréciation	Minimum exigé	Documents justificatifs à fournir	Type de critère
1.1	Capacité de l'entreprise (taille,	Expérience minimale pertinente de 5 ans en	Registre de commerce. Profil	OUI/NON Critère

	organigramme, effectif par catégorie, lieux, etc.) et structure de l'offre de service de votre société. Mettre l'accent sur les contrats des prestations des services de mécanique générale, électricité et tôlerie de nature, volume et complexité similaires à ceux requis dans cet appel d'offres	tant que prestataire des services de réparation et de maintenance des véhicules. Réalisation satisfaisante d'au moins 2 contrats, au cours des 5 (cinq) dernières années de nature, taille et complexité similaire à celui envisagé dans le cadre du présent appel d'offres.	d'entreprise ; Organigramme de la société ; Attestations de services performants n'ayant pas plus de 5 (cinq) ans ;, copies des contrats Références de contrats en cours ou réalisés au cours des 5 (cinq) dernières années avec les adresses email et téléphone des personnes ayant assuré la charge de la gestion des contrats	éliminatoire
	Référentiel du chiffre d'affaires et équilibre financier permettant d'accomplir les engagements financiers de l'accord cadre	Chiffre d'affaires annuel minimal de XAF 20.000.000 (vingt millions), équivalent de USD 36.300, sur les trois derniers exercices financiers clôturés (2018, 2019 et 2020) tels que certifiés par un Expert comptable agréé.	Etats financiers certifiés par un cabinet comptable agréé des exercices 2018, 2019 et 2020 Ration de actifs circulant sur le passif circulant égal ou supérieur à 1	OUI/NON Critère éliminatoire
	Ressources humaines qualifiées y compris dans le contexte du projet, suffisantes et disponibles pour la mise en œuvre du projet	Disponibilité de : 1 (un) Chef de projet, qui pourra être le Directeur Général ou le Gérant suivant le cas, ayant au minimum 5 ans d'expériences pertinentes dans la planification, la gestion et le contrôle des services d'atelier de mécanique générale, électricité et tôlerie ainsi que la chaîne d'approvisionnement et la gestion des pièces détachées, requises par le projet, au niveau international ; 1 (un)	Curriculum vitae du personnel clé : Chef de projet, Spécialiste en mécanique générale, Spécialiste en moteur essence, Spécialiste en moteur diesel, Spécialiste en tôlerie, Spécialiste en peinture, Spécialiste en électricité.	OUI/NON Critère éliminatoire

		Spécialiste en mécanique générale, 1 (un) Spécialiste en moteur essence, 1 (un) Spécialiste en moteur diesel, 1 (un) Spécialiste en tôlerie et carrosserie, 1 (un) Spécialiste en peinture, 1 (un) Spécialiste en électricité, ayant tous les six au minimum 3 ans d'expérience pertinentes dans la mise en œuvre des projets similaires à ceux du présent appel d'offres		
	Système commercial et comptable approprié pour la mise en œuvre du projet	Disponibilité : 1) d'un personnel commercial, qui pourra être le même que celui d'exploitation pour la prise des commandes et la réponse rapide aux demandes de quotation et adresser les commandes des pièces, y compris à l'international, pour les réparations lourdes, 2) d'un personnel comptable compétent pour l'émission, dans les délais, au plus tard 2 semaines après la livraison des services, leur suivi et, le cas échéant, la justification efficiente des comptes.	Curriculum vitae du personnel clé	OUI/NON Critère éliminatoire
	Ressources humaines qualifiées y compris dans le contexte du projet, suffisantes et disponibles pour la mise en œuvre du projet	Disponibilité de : 1 (un) Chef de projet, qui pourra être le Directeur Général ou le Gérant suivant le cas, ayant au minimum 5 ans d'expériences pertinentes dans la	Curriculum vitae du personnel clé : Chef de projet, Spécialiste en mécanique générale, Spécialiste en moteur essence, Spécialiste en	OUI/NON Critère éliminatoire

		planification, la gestion et le contrôle des services d'atelier de mécanique générale, électricité et tôlerie ainsi que la chaîne d'approvisionnement et la gestion des pièces détachées, requises par le projet, au niveau international ; 1 (un) Spécialiste en mécanique générale, 1 (un) Spécialiste en moteur essence, 1 (un) Spécialiste en moteur diesel, 1 (un) Spécialiste en tôlerie et carrosserie, 1 (un) Spécialiste Spécialiste en peinture, 1 (un) Spécialiste en électricité, ayant tous les six au minimum 3 ans d'expérience pertinentes dans la mise en œuvre des projets similaires à ceux du présent appel d'offres	moteur diesel, Spécialiste en tôlerie, Spécialiste en peinture, Spécialiste en électricité.	
	Disposition des ateliers ou de parties d'atelier dans chacun des domaines du projet : mécanique générale, électricité, tôlerie et peinture	Le soumissionnaire dispose, au minimum, d'un atelier de mécanique générale, d'un atelier des travaux d'électricité et d'un atelier de tôlerie et peinture ou a tout le moins, en un ensemble, un atelier assurant ces prestations.	Note de présentation/profil du soumissionnaire ; Note technique de compréhension du projet et de sa mise en œuvre comprenant la présentation en texte et images des ateliers ainsi que les listes des outillages dans chacun des domaines des prestations.	
	Disposition de l'outillage (dans chacun des domaines de prestations) pour la mise en œuvre	Le soumissionnaire dispose des outillages requis de mécanique générale, d'électricité et de tôlerie et	Liste par lots des outils de mécanique générale, électricité, tôlerie	OUI/NON Critère éliminatoire

	efficace du projet	peinture.	et peinture	
	Disposition d'un système de sécurité contre les risques de vol, incendie, etc. garantissant la sauvegarde des véhicules mis à la disposition du soumissionnaire pour les besoins de maintenance ou de réparation	Le soumissionnaire dispose des services de sécurité privée non armée ainsi que de système de sécurité incendie, etc., appropriés pour la sauvegarde des véhicules mis à sa disposition	Note de présentation/profil du soumissionnaire ; Note technique de compréhension du projet et de sa mise en œuvre faisant la présentation du dispositif de sécurité en place	OUI/NON Critère éliminatoire
2. Portée des prestations à fournir, spécifications techniques et services connexes				
	Système d'assurance qualité garantissant que les prestations assurées, y compris, les fournitures en pièces détachées et consommables utilisées dans ce processus, soient de la plus haute qualité et soient livrées dans les délais, facturés avec exactitude	Le système d'assurance qualité garantit que l'ensemble des prestations de mécanique générale, électricité, peinture et autres travaux spécialisés soit réalisé dans les plus hautes normes de qualité de la profession et avec les meilleures pièces qui soient dans l'objectif de la suppression totale des défauts, après les maintenances et réparations, à la sortie du garage.	Note technique de compréhension du projet et de sa mise en œuvre : modèle d'organisation travail notamment de l'organisation des différents ateliers, des systèmes de diagnostic et des réparations des pannes, des travaux de peinture, ainsi que du contrôle des travaux, pendant le processus et à la fin	OUI/NON Critère éliminatoire
	Engagement à la reprise, à ses frais par le soumissionnaire, des prestations de maintenance ou de réparation, y compris les travaux d'électricité et de peinture, non conformes	Le fournisseur devra disposer, en interne, un système de contrôle devant assurer la conformité des prestations aux termes de l'accord Cadre et à celles du Bon de Commande et établissant que toutes les prestations non conformes devront être reprises dans les délais les plus courts à sa charge.	Note technique de compréhension du projet et de sa mise en œuvre faisant ressortir explicitement cet engagement.	
	Capacité de la chaîne d'approvisionnement du prestataire à	Le fournisseur devra disposer, sur le marché national et à	Note technique de compréhension du projet et de sa mise	OUI/NON Critère éliminatoire

	répondre efficacement et dans les délais aux besoins des pièces détachées pour les réparations lourdes	l'international, d'une chaîne d'approvisionnement consolidée, permettant de répondre aux besoins de fourniture des pièces détachées, assurant qualité, délai de livraison à la compétitivité des prix.	en œuvre .	
--	--	--	------------	--

Ce tableau présente les critères mandataires OUI/NON: Ces critères correspondent aux exigences minimums de qualification. Ils sont mandataires et les soumissions qui ne remplissent pas ces critères seront rejetées Si le niveau de performance actuel du soumissionnaire répond au minimum exigé, il est qualifié pour la suite du processus Il est attendu des fournisseurs de répondre à ces critères minimaux de qualification pour assurer l'ensemble des prestations et obligations du présent cahier des charges. Lesdits critères seront évalués sur la présentation de l'offre de soumission et sur la base des pièces requises annexées

I. Informations et documents requis.

Documents requis*		Soumis	
		Oui	Non
1. Information Générale :	▪ Profil de la société		
	▪ Actionnaires / Propriétaires / Partenaires		
	▪ Attestation d'enregistrement au Registre du Commerce		
2. Référence :	▪ Principaux clients		
3. Volume de prestations :	▪ Chiffre d'affaires 2020		
	▪ Chiffre d'affaires 2021		
4. Compétences du personnel :	▪ Profil, qualifications et expériences du personnel de direction		
	▪ Profil, qualifications et expérience des employés affectés à la répartition et à la maintenance des véhicules (Présenter l'équipe complète et les spécialités de chaque staff).		
5. Pièces et autres :	▪ Liste et coordonnées des fournisseurs de pièces de rechange		
	▪ Préciser l'origine des pièces de rechange		
	▪ Disposez-vous d'un stock de pièces de rechange pour véhicules ?		
	▪ Préciser tout service ou bénéfice additionnels qui constituent en plus dans la constitution de votre dossier.		

5. LES CRITERES D'EVALUATION

Récapitulatif des critères d'évaluation		Note maximum	Prestataires				
			A	B	C	D	E
1.	Profil de la société Fiche Présentation société RCCM NIU Certificat de moralité fiscale Patente SCIEN Déclaration a la CNSS (Quitus et Période) Existence d'un compte bancaire de la société	15					
2.	Expérience pour des prestations similaires Références de contrats similaires Experience avec UN ou organisations internationales	35					
3.	Moyens Humains Organigramme Expérience et qualification du personnel	25					
4.	Moyens techniques/Logistiques Capacite Techniques et logistiques Capacité à déployer des équipes	25					
Total		100					

Le soumissionnaire doit fournir la soumission financière dans une enveloppe séparée du reste de la RFP, de la manière indiquée dans les instructions destinées aux soumissionnaires.

La soumission financière doit contenir la composition détaillée des coûts. Fournissez des chiffres séparés pour chaque regroupement ou catégorie fonctionnel.

Toute estimation de frais remboursables, tels que les déplacements et les débours, doit être indiquée séparément.

Si la fourniture des services inclut du matériel, le barème de prix doit contenir des chiffres tant pour son achat que pour sa location. Le PNUD se réserve la possibilité de louer ou d'acheter purement et simplement le matériel par l'intermédiaire du prestataire.

Le format de présentation indiqué dans les pages qui suivent est proposé à titre de guide pour l'établissement de la soumission financière. Ce format de présentation inclut des dépenses spécifiques qui ne sont pas nécessairement requises ou applicables mais qui sont indiquées à titre d'exemples.

A noter qu'il est demandé aux soumissionnaires de proposer **une offre de prix pour chacun des modèles de véhicules représentés dans le parc automobile du PNUD**, à savoir : Toyota Prado, Toyota Land Cruiser 79 DC, Toyota LC 200, TRM 10000, Toyota Land cruiser 76, Toyota Hardtop.

	Niveau de maintenance			
	A	B	C	D
Pièces de rechange :				
- Filtre à huile	X	X	X	X
- Filtre à air	X	X	X	X
- Filtre à essence ou gasoil	X	X	X	X
- Bougies d'allumage	X	X	X	X
- Amortisseurs	-	-	-	X
- Plaquettes de freins avant	-	-	-	X
- Disque d'embrayage	-	-	-	X
TOTAL Pièces de rechange	X	X	X	X
Fluides :				
- Huile moteur	X	X	X	X
- Liquide de refroidissement	X	X	X	X
- Liquide de freins	X	X	X	X
- Huile de vitesse	X	X	X	X
- Huile de direction assistée (Si applicable)	X	X	X	X
- Huile pont arrière	X	X	X	X
- Autres	X	X	X	X
TOTAL Fluides	X	X	X	X
Main d'œuvre	X	X	X	X
TOTAL	X	X	X	X
Remise éventuelle	X	X	X	X

X : COÛT À RENSEIGNER HORS TAXES

CI-DESSOUS LA LISTE DE LA FLOTTE DU PNUD AVEC LES INFORMATIONS SUR LES NUMÉROS DE CHÂSSIS PAR VEHICULE.

N°	Marque	Date de réception	Châssis Number/N°serie	Engine Number
----	--------	-------------------	------------------------	---------------

NB : Cette liste tient compte des véhicules enregistrés à la date d'aujourd'hui et pourrait faire l'objet d'amendement si de nouveaux véhicules sont acquis.

1. Liste détaillée des coûts de main d'œuvre par type de réparation /inspection et devis

Nº	TYPE D'INTERVENTION	LC	PRADO	HARDTOP	TRM 1000
1	Service d'entretien : à 5000km et filtres à huile + contrôles de base				
2	Entretien intermédiaire : à 10.000 km				
3	Vidange de routine : filtrage à gasoil et filtre à air + contrôles intermédiaires				
4	Révision approfondie : à 40.000 km				
5	Révision générale : à 80.000 km				
6	Remplacement de tous les filtres et vidanges de tous les organes + contrôles approfondis				
7	Diagnostic général + remplacement de toutes les courroies				
8	Coûts de dépannage / remorquage d'un véhicule tombé en panne à Brazzaville				
9	Coûts de dépannage / remorquage d'un véhicule tombé en panne à +/- 100 km de Brazzaville				
10	Coûts de dépannage / remorquage d'un véhicule tombé en panne à +/- 50 km de Brazzaville				
11	Coûts de dépannage / remorquage d'un véhicule tombé en panne à +/- 30 km de Brazzaville				
12	Démontage/ montage plaquette de frein AV/AR				
13	Démontage/ montage disque d'embrayage, plateaux et butée d'embrayage				

ANNEXE 1 : Liste non exhaustive des pièces détachées

Pour chaque type de véhicule, le soumissionnaire complètera la liste du PNUD et fournira les prix unitaires des pièces et consommables jugés essentiels pour sa mission.

A. PRIX UNITAIRE DES PIECES DE RECHANGE : LC 76/LC200

Nº	DESIGNATION	UNITE	PRIX UNITAIRE
1	FILTRE A HUILE	PIECE	
2	PLAQUETTE DE FREIN AV	PIECE	
3	PLAQUETTE DE FREIN AR	PIECE	
4	AMORTISSEUR AV	PIECE	
5	AMORTISSEUR AR	PIECE	
6	FILTRE A HUILE	PIECE	
7	FILTRE A AIR	PIECE	
8	FILTRE A GASOIL	PIECE	
9	PLAQUETTE DE FREIN AR	PIECE	
10	PLAQUETTE DE FREIN AV	PIECE	

11	AMORTISSEUR AV	PIECE	
12	AMORTISSEUR AR	PIECE	
13	FILTRE A HUILE	PIECE	
14	FILTRE A AIR	PIECE	
15	FILTRE A GASOIL	PIECE	
16	PLAQUETTE DE FREIN	PIECE	
17	PLAQUETTE DE FREIN AR	PIECE	
18	AMORTISSEUR AV	PIECE	
19	AMORTISSEUR AR	PIECE	
20	DISQUE D'EMBRAYAGE	PIECE	
21	PLATEAU D'EMBRAYAGE	PIECE	
22	BUTEE D'EMBRAYAGE	PIECE	
23	AMORTISSEUR DIRECTION	PIECE	
24	ROTULE DIRECTION	PIECE	
25	ROTULE DIRECTION	PIECE	
26	FILTRE A GASOIL	PIECE	
27	FILTRE A AIR	PIECE	
28	AMORTISSEUR AR	PIECE	
29	POMPES AMORCAGE	PIECE	
30	PRE FILTRE	PIECE	
31	HUILE MOTEUR	PIECE	
32	CYLINDRE DE ROUE	PIECE	
33	TETE HYDRAULIQUE	PIECE	
34	PLAQUETTE DE FREINS	PIECE	
35	MACHOIRE DE FREINS	PIECE	
36	FILTRE A HUILE	PIECE	
37	FILTRE A AIR	PIECE	
38	AMORTISSEUR AVANT	PIECE	
39	AMORTISSEUR ARRIERE	PIECE	
40	POULIE TENDEUR	PIECE	
41	COURROIE ALTERNATEUR	PIECE	
42	COURROIE CLIM	PIECE	
43	COURROIE DISTRIBUTION	PIECE	
44	BATTERIE 12 V 75 AH 56+00 TC	PIECE	
45	BAGUE BARRE DE STAB	PIECE	
46	CHAMBRE A AIR MICHELIN	PIECE	
47	FLEXIBLE FREIN AV	PIECE	
48	CROISILLON CARDAN	PIECE	
1	FILTRE A HUILE	PIECE	
2	PLAQUETTE DE FREIN AV	PIECE	
3	PLAQUETTE DE FREIN AR	PIECE	
4	AMORTISSEUR AV	PIECE	
5	AMORTISSEUR AR	PIECE	
6	FILTRE A HUILE	PIECE	
7	FILTRE A AIR	PIECE	
8	FILTRE A GASOIL	PIECE	

9	PLAQUETTE DE FREIN AR	PIECE	
10	PLAQUETTE DE FREIN AV	PIECE	
11	AMORTISSEUR AV	PIECE	
12	AMORTISSEUR AR	PIECE	
13	FILTRE A HUILE	PIECE	
14	FILTRE A AIR	PIECE	
15	FILTRE A GASOIL	PIECE	
16	PLAQUETTE DE FREIN	PIECE	
17	PLAQUETTE DE FREIN AR	PIECE	
18	AMORTISSEUR AV	PIECE	
19	AMORTISSEUR AR	PIECE	
20	DISQUE D'EMBRAYAGE	PIECE	
21	PLATEAU D'EMBRAYAGE	PIECE	
22	BUTEE D'EMBRAYAGE	PIECE	
23	AMORTISSEUR DIRECTION	PIECE	
24	ROTULE DIRECTION	PIECE	
25	ROTULE DIRECTION	PIECE	
26	FILTRE A GASOIL	PIECE	
27	FILTRE A AIR	PIECE	
28	AMORTISSEUR AR	PIECE	
29	POMPES AMORCAGE	PIECE	
30	PRE FILTRE	PIECE	
31	HUILE MOTEUR	PIECE	
32	CYLINDRE DE ROUE	PIECE	
33	TETE HYDRAULIQUE	PIECE	
34	PLAQUETTE DE FREINS	PIECE	
35	MACHOIRE DE FREINS	PIECE	
36	FILTRE A HUILE	PIECE	
37	FILTRE A AIR	PIECE	
38	AMORTISSEUR AVANT	PIECE	
39	AMORTISSEUR ARRIERE	PIECE	
40	POULIE TENDEUR	PIECE	
41	COURROIE ALTERNATEUR	PIECE	
42	COURROIE CLIM	PIECE	
43	COURROIE DISTRIBUTION	PIECE	
44	BATTERIE 12 V 75 AH 56+00 TC	PIECE	
45	BAGUE BARRE DE STAB	PIECE	
46	CHAMBRE A AIR MICHELIN	PIECE	
47	FLEXIBLE FREIN AV	PIECE	
48	CROISILLON CARDAN	PIECE	

B. PRIX UNITAIRE DES PIECES DE RECHANGE : TRM 1000

Nº	DESIGNATION	UNITE	PRIX UNITARE
1	AMORTISSEUR ARRIERE	PIECE	
2	AMORTISSEUR AVANT	PIECE	
3	AMORTISSEUR DIRECTION	PIECE	
4	AMPOULE DE PHARE	PIECE	
5	BAGUE BARRE DE STAB	PIECE	
6	BAR DE DIRECTION	PIECE	
7	BATTERIE 12 V 75 AH	PIECE	
8	BATTERIE 120A	PIECE	
9	BUTEE D'EMBRAYAGE	PIECE	
10	CENTRALE CLIGNOTANT	PIECE	
11	CHAMBRE A AIR MICHELIN	PIECE	
12	COURROIE ALTERNATEUR	PIECE	
13	COURROIE CLIM	PIECE	
14	COURROIE DISTRIBUTION	PIECE	
15	CROISILLON CARDAN	PIECE	
16	CYLINDRE DE ROUE	PIECE	
17	DISQUE D'EMBRAYAGE	PIECE	
18	EMETTEUR D'EMBRAYAGE	PIECE	
19	ESSUIE GLACE	PIECE	
20	FILTRE A AIR	PIECE	
21	FILTRE A GASOIL	PIECE	
22	FILTRE A HUILE	PIECE	
23	FLEXIBLE FREIN AV	PIECE	
24	HUILE MOTEUR	PIECE	
25	JOINT SPI DE BOITE DE VITESSE	PIECE	
26	JOINT SPI DE DEMI-ARBRE	PIECE	
27	JOINT SPI DE MOYEN	PIECE	
28	JOINT SPI DE PONT ARRIERE	PIECE	
29	MACHOIRE DE FREINS	PIECE	
30	PLAQUETTE DE FREIN	PIECE	
31	PLAQUETTE DE FREIN AR	PIECE	
32	PLAQUETTE DE FREIN AV	PIECE	
33	PLATEAU D'EMBRAYAGE	PIECE	
34	PNEU 14/1400/R20	PIECE	
35	PNEU 15.5/80/R20	PIECE	
36	POMPE A EAU	PIECE	
37	POMPES AMORCAGE	PIECE	
38	POULIE TENDEUR	PIECE	
39	POUMON DE FREIN	PIECE	
40	PRE FILTRE	PIECE	
41	RECEPTEUR D'EMBRAYAGE	PIECE	
42	ROTULE DIRECTION	PIECE	
43	ROULEMENT DE MOYEN	PIECE	

44	ROULEMENT DE PONT ARRIERE	PIECE	
45	TETE HYDRAULIQUE	PIECE	
46	TYRAN DE SUSPENSION	PIECE	

Standards de performance et qualité de service attendus.

Les garages retenus devront rendre leurs services en accord avec les standards de performance minima requis par le PNUD. Ils seront évalués sur la base d'indicateurs de performance clairs, précis et objectifs qui permettront d'évaluer la qualité générale des prestations offertes et leur constance dans le temps.